F Ø3-3 O

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

N° D'IMPRIMÉ : ZD12729135

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	29/01/2026	26008345

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances critiques

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

29/01/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S082Z119

(9) RAISON SOCIALE : CTA BRESSOLS

(3) COORDONNÉES : 1231 B chemin du pastenc

82710 BRESSOLS
Tel:09 52 70 73 02

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 031S1493

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
CX-266-GK (F)	12/02/2020	25/07/2013

Marque	Désignation commerciale
RENAULT	MASTER

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF1MAFEDC49599168	N1	CTTE

Type/CNIT	Énergie
N10RENCT315B035	GO

Document(s) présenté(s)
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

217418

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

DÉFAILLANCES CRITIQUES

1.1.13.a.3. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure excessive (marque minimale non visible) (ARG)

DÉFAILLANCES MAJEURES

4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences (D)
4.2.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Source lumineuse défectueuse (AVG)
4.3.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite (AR)
5.2.3.b.2. PNEUMATIQUES : Pneumatiques de taille différente sur un même essieu ou sur des roues jumelées ou de types différents sur un même essieu (ARG,ARD)
5.3.2.a.2. AMORTISSEURS : Amortisseur mal fixé (ARD)
5.3.2.b.2. AMORTISSEURS : Amortisseur endommagé ou donnant des signes de fuite ou de dysfonctionnement grave (ARD)
5.3.3.a.2. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Mauvaise attache d'un composant au châssis ou à l'essieu (AVG)

DÉFAILLANCES MINEURES

5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger (AVD)
5.2.3.h.1. PNEUMATIQUES : Le système de contrôle de la pression des pneumatiques fonctionne mal ou le pneumatique est manifestement sous-gonflé (AVG,AVD,ARG,ARD)
5.3.2.d.1. AMORTISSEURS : Ecart significatif entre la droite et la gauche (AR)
6.1.1.g.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Modification ne permettant pas le contrôle d'une partie du châssis (ARG,AR,ARD)

Attention, il existe une suite à cette page du procès-verbal

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8m/km) :	-0.6 m/km			
Dissymétrie suspension (≤30%) :	1%		97%	
Forces verticales :	1437 daN		1152 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	419 daN	450 daN	401 daN	420 daN
Déséquilibre (<20%) :	7%		5%	
Forces de freinage (efficacité):	419 daN	450 daN	401 daN	420 daN
Taux d'efficacité global (≥50%) :	65			
Frein de stationnement	Taux d'efficacité (≥18%) : 23%			
Émissions à l'échappement				
Opacité des fumées (0.51 m-1)	C1 : <0.10	C2 : <0.10		
Feux de croisement (-2.5% à -0.5%)	-1.0%	-3.5%		